

Canton de Blois (est)

Blois.

Ce canton renferme huit communes, toutes pourvues d'écoles communales et quelques-unes d'écoles privées. À la tête de toutes les communes, et pour l'importance de ses établissements d'instruction et pour la capacité des maîtres, se présente Blois, fière de son école supérieure, de ses deux écoles élémentaires gratuites, de sa classe d'adultes, de sa salle d'asile, enfin de son Ecole Normale.

M. Blanchot directeur de l'école mutuelle¹, chargé seul de la surveillance et de la direction de 200 enfants, s'acquitte de cette pénible tâche avec sagacité et intelligence. Ce qui le distingue éminemment, c'est une grande modestie qui cache un mérite réel. Doué d'une grande patience, qualité si essentielle à un instituteur, il est aimé de ses élèves, jouit avec raison de l'estime générale. Entouré d'enfants presque tous en bas âge, n'ayant pour moniteurs que des enfants eux-mêmes, nous nous sommes souvent demandés comment, seul, il peut suffire à la tâche pénible qui lui est imposée. Aussi dans l'intérêt de l'instruction, dans l'intérêt de la discipline, il serait à désirer que la ville de Blois lui donnât un maître adjoint, ou du moins qu'elle mît à sa disposition une somme suffisante pour arrêter et récompenser des moniteurs âgés et partant raisonnables.

Le frère Xavier placé à la tête de l'école simultanée² n'a été appelé à la diriger que depuis peu. Nous nous abstenons donc de porter sur lui aucun jugement. L'absence totale de maître adjoint que nous faisons remarquer dans l'école mutuelle ne se rencontre pas ici. Quatre frères, outre le directeur, dirigent chacun une classe. Cette école placée dans un local qui ne laisse rien à désirer, dont la surveillance est facile, mérite des éloges pour l'ordre et la tenue qui y règnent. Les résultats sont assez satisfaisants, et avec le luxe de maîtres qui s'y trouvent, on aurait lieu de s'étonner qu'il en fût autrement.

L'école supérieure³ annexée à l'École Normale est dirigée par M. Gauchard, ancien élève de l'école et breveté pour l'enseignement supérieur. Placé sous la surveillance immédiate du directeur, M. Albert Gouget, l'école supérieure, bien qu'elle soit située en dehors de la ville, a vu ses élèves augmenter considérablement. Il est vrai de dire que la beauté du local, la facilité de la surveillance, l'agrément de la position, la pureté de l'air ont inspiré de la confiance aux parents. C'est ce qui explique pourquoi le nombre des élèves qui se partagent en deux sections, l'une supérieure, l'autre élémentaire, a presque doublé. La tenue de l'école est bonne, l'enseignement satisfaisant, il est donné en partie par les élèves de l'école normale qui font l'application des méthodes. Peut-être pourrait-on exiger de M. Gauchard plus

¹ -Dans la méthode mutuelle, le maître donne ses instructions à des grands élèves, ou à des « moniteurs », qui les répercutent aux groupes dont ils ont la charge.

² -Dans la méthode simultanée, le maître s'adresse à un groupe d'élèves qui exécutent en même temps les mêmes instructions ; c'est la méthode qui s'est imposée.

³ -Créées par la Loi du 28 juin 1833 dans les communes de plus de 6000 habitants, les écoles primaires supérieures étaient réservées aux meilleurs élèves des écoles élémentaires qui, issus de milieux modestes, ne pouvaient fréquenter les collèges.

d'énergie. Son caractère est mou, son sang trop froid, il ne s'anime pas assez. Il a cependant sous les yeux le meilleur modèle qu'on puisse lui proposer, le directeur de l'Ecole, mais l'énergie, l'activité ne se communiquent guère ; il est bien difficile, pour ne pas dire impossible de les acquérir, quand on ne les tient pas de la nature.

Outre ces trois écoles communales, la ville de Blois possède deux écoles privées de garçons et quatre écoles privées de filles.

Les deux écoles de garçons sont dirigées, l'une par M. Albert, maître de pension, l'autre par M. Villié, tous les deux brevetés pour l'enseignement élémentaire. Deux maîtres adjoints sous leur surveillance sont chargés de la plupart des cours. La tenue des élèves est bonne, surtout chez M. Villié. Le caractère de ces deux maîtres est diamétralement opposé. L'un, M. Albert, est froid, posé, l'autre est pétillant de vivacité et par conséquent d'activité. Du reste, ils ont de la capacité et les progrès, relativement à l'âge des enfants, sont satisfaisants.

Des quatre écoles de filles, deux sont dirigées par deux laïques, Mesdames Lacaille et Joulin ; les deux autres sont sous la surveillance de deux Sœurs de la congrégation de Saint-Paul de Chartres.

Mme Joulin a essentiellement l'aptitude de l'enseignement ; elle est imposante, a de la tenue, aussi ses élèves se font remarquer par leur modestie et la gentillesse de leurs manières. C'est une maison que nous nous ferions un plaisir de recommander aux mères de famille. Mlle Lacaille, d'une nature toute frêle, a un fond de timidité qui l'empêche peut-être d'avoir l'énergie désirable. Nous avons cru remarquer que la maîtresse oubliait parfois son rôle de directrice et qu'il existait entre elle et ses élèves trop de familiarité, trop de laisser-aller. Avec cette manière de procéder, on court le risque de ne pas rencontrer l'obéissance quand on a besoin de commander avec sévérité.

Les deux écoles de filles dirigées par les Sœurs sont placées l'une à l'hôpital de Vienne, l'autre au bureau de bienfaisance. Ce qui distingue particulièrement les écoles tenues par les Sœurs, c'est la bonne tenue des enfants, une habitude d'ordre et de propreté qui se fait remarquer soit dans la classe soit dans les livres et les cahiers. Les qualités que nous venons de signaler se rencontrent presque toujours dans les écoles dont nous parlons et que nous avons inspectées plusieurs fois ; il n'en est pas de même de l'aptitude pour l'enseignement et de l'intelligence des méthodes, soit que l'expérience manque aux institutrices qui sont souvent trop jeunes, soit que dans les congrégations religieuses qui se livrent à l'éducation de la jeunesse, on n'entre pas assez profondément dans l'esprit des méthodes et des procédés, soit qu'on s'attache simplement à suivre un mécanisme aveugle, toujours est-il vrai de dire que nous avons remarqué beaucoup de routine⁴. Les enfants sont peu habitués à réfléchir, la mémoire est exercée, mais le jugement fort peu. Ils ne peuvent se rendre compte de leurs connaissances, apprécié le point d'où ils sont partis, la marche qu'ils suivent et le but qu'ils se proposent d'atteindre. Ces remarques, nous les avons principalement faites lorsque nous avons inspecté la classe la plus avancée du bureau de

⁴ -La « routine » caractérise la méthode individuelle, dans laquelle les maîtres s'occupent successivement de chaque élève, et qui est vigoureusement combattue par l'inspecteur.

bienfaisance. La Soeur qui la dirige nous a cependant paru posséder les qualités qui conviennent à une bonne institutrice. Elle a déjà une assez longue expérience dans l'enseignement, ce qui lui donne de l'aplomb, une certaine confiance en elle-même. Elle s'exprime avec netteté, précision. En somme, les résultats ne sont pas remarquables, et ces écoles nous semblent médiocres tant sous le rapport des maîtresses que sous celui des progrès. Ce jugement, tout sévère qu'il est, est la conséquence de mes observations. Toutefois nous ne le portons pas d'une manière définitive. Peut-être que le temps le modifiera, peut-être aussi pour bien apprécier les choses, faut-il faire la part, et une part très large, à la timidité des élèves.

La Chaussée.

L'école de La Chaussée dirigée par M. Hallé a cela de remarquable que pendant toute l'année, elle est fréquentée par un grand nombre d'élèves, ce qui prouve que les parents sont bien portés pour l'instruction. L'instituteur, sans être d'une intelligence remarquable, tient bien son école. L'enseignement y est satisfaisant et aussi développé qu'on peut le désirer dans une école élémentaire.

Montlivaut.

Voilà une des communes les plus avantageuses pour un instituteur. Entièrement agglomérée, elle envoie à l'école, hiver comme été⁵, un pareil nombre d'élèves. Tous les enfants sans distinction vont à l'école. N'allez pas croire qu'avec des circonstances aussi heureuses l'enseignement y soit bien développé. C'est sous ce rapport une des communes les plus arriérées. L'instituteur nommé Bélin, qui est jeune, n'a ni intelligence ni capacité; il est insouciant, paresseux, négligent. Rien ne peut l'émouvoir, ni les exhortations, ni les conseils, ni la crainte de perdre sa place. Un pareil homme est une calamité pour la commune en général et en particulier pour la génération qui s'élève sous ses yeux.

Saint Claude.

Le jeune Fromet, instituteur de Saint-Claude, est tout le contraire de celui de Montlivaut. Il suffit de le nommer pour avoir l'idée de l'activité, de l'intelligence, du zèle, de la bonne volonté et de l'aptitude pour l'enseignement. Son école est sans contredit une des plus belles du département. L'instruction y est des plus satisfaisantes. Les élèves ont une tenue parfaite. Leurs connaissances en grammaire, en histoire, en géographie, en analyse, en arithmétique sont plus étendues que celles qu'on rencontre habituellement dans les écoles de campagne. Le jeune Fromet, possesseur du brevet supérieur, soutient dignement la réputation de l'école normale de Blois dont il était un des élèves les plus distingués.

Outre son école de garçons, Saint-Claude possède une école privée de filles également très nombreuse. Je ne connais pas de commune rurale qui ait fait de plus grands sacrifices pour ses écoles et dont les parents comprennent mieux les avantages de

⁵ -La notion « d'hiver » et « d'été » est floue, chaque commune l'adaptant en fonction des travaux des champs. En général, le nombre d'élèves chute en été.

l'instruction. Mme Chabrier, institutrice nouvellement en fonction, a de l'intelligence et beaucoup de bon sens. Forcée par des malheurs de se livrer à l'instruction, elle a encore l'inexpérience des méthodes et des procédés d'enseignement ; mais elle pourra facilement acquérir ce qui lui manque, et nous ne doutons pas qu'avec le temps elle devienne une institutrice passable. Son école pêche par la tenue.

Saint-Denis.

Le sieur Gilles, instituteur de Saint-Denis, se recommande par une grande douceur de caractère, une conduite parfaite, un zèle et une bonne volonté à toute épreuve. Pourvu du brevet de troisième degré⁶, n'ayant pas eu, comme tant d'autres, l'avantage de puiser aux bonnes sources, il se trouve que ses connaissances sont bornées et que son enseignement n'est pas à la hauteur de l'époque. Cependant dévoré, comme il est, d'un brûlant désir de s'instruire, nous sommes fondés à penser qu'il ne restera pas longtemps en arrière, et qu'il marchera rapidement dans la voie des progrès. C'est au Cours Normal Temporaire⁷ dont les portes s'ouvriront pour lui comme pour tant d'autres qu'est réservé l'honneur de seconder ses efforts et de les diriger.

Villebarou

La commune de Villebarou est par le nombre de ses habitants et par la proximité du chef-lieu une des plus importantes du département. Elle devrait par conséquent être fière de son école et de la bonne éducation des enfants ; mais hélas ! il en est de Villebarou comme de Montlivaut ; les deux instituteurs se ressemblent sous tous les rapports ; c'est la même apathie, la même insouciance, la même ignorance, la même mauvaise volonté. Ce qui distingue par-dessus tout le sieur Régnier, instituteur de Villebarou, c'est son extrême saleté, c'est la mauvaise tenue de ses élèves. Cité déjà deux fois devant le Comité Supérieur⁸ pour cause d'incapacité notoire, ou plutôt de négligence habituelle, il n'a échappé au coup qui ne peut manquer de le frapper qu'en faisant de belles promesses pour l'avenir ; mais ces promesses, il ne les tiendra pas plus que par le passé et nous craignons bien que le Comité Supérieur, par crainte de trancher au vif dans le mal, ne l'ait encore augmenté, sans bien pour l'instituteur. Il y a peu de communes où l'instruction soit plus arriérée qu'à Villebarou, et où cependant il y ait plus d'éléments de succès.

Villerbon

Il y a peu de communes où l'on soit autant porté pour l'instruction qu'à Villerbon. Tous les enfants, à peu d'exceptions près, fréquentent l'école. L'instituteur, le Sieur Beaugendre, se fait remarquer par une intelligence peu ordinaire. Il inspire une grande estime et une grande confiance à tous les habitants. Sa tenue personnelle, comme celle de son école, est parfaite. Son enseignement est aussi satisfaisant qu'on peut le désirer. Cette école est en voie de devenir une des meilleures du département.

⁶ -Brevet de capacité, en principe exigé avant la Loi de 1833 qui crée le Brevet élémentaire et le Brevet supérieur ; on distinguait 3 degrés, le 3^{ème} étant le moins exigeant : savoir, à peu près, lire, écrire et compter.

⁷ -Stage de mise à niveau pour les maîtres non pourvus d'un brevet élémentaire ; effectué à l'école normale, il durait deux mois en été.

⁸ -Installé dans chaque département, le Comité supérieur servait, entre autres, de « conseil de discipline » qui pouvait révoquer les maîtres jugés indignes de leur fonction.

Vineuil

Voici après le chef-lieu, la commune la plus importante du canton. Riche, populeuse, pour ainsi dire aux portes de Blois, Vineuil est sans contredit après les villes la collocation la plus heureuse et la plus enviée. L'école dirigée par le sieur Billaut renferme une grande quantité d'enfants ...(*mot illisible*). Les revenus, en raison de la trop grande modicité des prix, ne sont pas considérables, et certainement le sieur Billaut est un des instituteurs à qui la loi n'a point été favorable. La tenue de l'école est satisfaisante et les progrès remarquables. L'instituteur d'une timidité excessive, d'un extérieur peu avantageux, doué d'une intelligence ordinaire, obtient à force de soins et de zèle des résultats heureux. Il se fait remarquer par les qualités du cœur, la bonté, la reconnaissance. N'ayant pour unique fortune que les revenus de son école, il est le soutien d'un père et d'une mère âgés. On l'a accusé de se livrer quelquefois à l'intempérance. Ces attaques qui, nous sommes fondés à le penser, ont peut-être pris leurs sources dans une prévention peu raisonnable, ont été portés devant le Comité Supérieur. Le sieur Billaut a été invité à s'observer attentivement et depuis cette époque nous n'avons pas connaissance qu'il ait donné lieu à de nouveaux reproches.

À côté de l'école de garçons se trouve l'école communale de filles, placée dans le local du bureau de bienfaisance et dirigée par une Sœur de Saint-Paul de Chartres. L'enseignement, à beaucoup près, n'y est pas aussi développé que dans l'école de garçons. On s'y attache au strict nécessaire, à la lecture, à l'écriture, aux calculs pratiques, sans raisonnement. Les travaux d'aiguille complètent l'enseignement. La tenue du reste est bonne, et les observations que nous avons faites à propos des écoles de filles de Blois s'y appliquent également.

Outre les deux écoles communales, la commune de Vineuil possède encore une école privée des deux sexes, tenue au hameau des Noël's par le sieur Michaux, élève de l'Ecole Normale de Blois. Comme cette école est nouvelle, il nous a été impossible d'apprécier au juste les résultats et ce que l'instituteur sera capable de faire. Ce que nous pouvons dire sur son compte, c'est qu'il ne manque pas d'intelligence, qu'il a un esprit d'ordre qui se fait remarquer partout dans son école. Les élèves sont bien tenus. L'instituteur a du caractère, de la fermeté, son âge qui inspire la confiance aux parents lui donne aussi plus d'autorité et d'influence sur ses élèves. C'est un avantage inappréciable qu'il a sur tous les autres élèves sortis de l'Ecole Normale et qui pour la plupart sont trop jeunes de deux ou trois ans. Le sieur Michaux a du goût, l'amour-propre de bien faire et nul doute qu'il ne fasse honneur à notre école.

Comités locaux⁹.

Les comités locaux qui dans le canton de Blois-est se réveillent parfois de leur sommeil sont ceux de Montlivaut, de Vineuil, de Saint-Claude de et de Villebarou. Les autres n'existent que de nom.

Maisons d'école.

⁹ -Les Comités locaux, placés sous l'autorité du Maire devaient prendre en charge les écoles mais C. Prat ne cesse de dénoncer leur apathie.

Des huit communes que nous venons de passer en revue, cinq ont des maisons d'école en propre, deux sont en instance près du gouvernement, La Chaussée n'en est pas encore pourvue, mais le Conseil est disposé soit à acheter, soit à faire construire. Des maisons possédées par les communes, deux ont besoin d'être appropriées¹⁰, ce sont celles de Montlivaut et de Villebarou. Ce n'est pas que la bonne volonté manquerait aux Conseils, mais ils se sont refusés jusqu'à présent à faire aucune espèce de dépenses en raison de leurs instituteurs. Qu'on les remplace, et ils feront tous les sacrifices nécessaires.

¹⁰ -C'est-à-dire aménagées pour la classe; la « maison d'école » servait le plus souvent de logement pour l'instituteur, qui devait la partager avec les élèves.